



M. Didier Samuel, Président-directeur général de l'Inserm

Paris le 29 novembre 2023

Monsieur le Président-directeur général,

Le SNCS, le Sgen, le SNPTES et le SNTRS, ont été interpellés par les élus C en CSS et CS pour les alerter sur les conditions dégradées de l'exercice de leur mission.

Nous rappelons que le Décret n°82-975 du 10 novembre 1983 portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'Inserm, en son titre V article 11 à 13 modifié par le Décret n°2016-1076 du 3 août 2016, établit un certain nombre de missions des CSS dont les règles de fonctionnement sont fixées par **le président de l'institut**.

Nous constatons que les missions des élus C **sont aujourd'hui entravées, d'une part par les pratiques imposées par le HCERES** dans le cadre du fonctionnement de ses propres comités d'évaluations, et d'autre part, par des questions de logistique au sein même de l'Inserm.

Nous demandons à l'administration de l'Inserm de bien vouloir transmettre une lettre de mission détaillée aux élus C. Cette lettre de cadrage de leurs prérogatives permettra aux élus C de se présenter auprès des directions des laboratoires à évaluer. Cela permettra leur accueil dans de bonnes conditions et facilitera leur mission. Plus largement, cela permettra aux élus C de retrouver une vraie fonction au sein des CSS.

En effet, les visites sur site organisées par le HCERES ne sont pas systématiques et la participation des élus, quand elle est possible, est souvent réduite à un simple échange en visio avec les IT du laboratoire évalué.

Même lorsque les visites sont programmées sur site, les élus C ont le plus grand mal à obtenir les informations relatives au projet scientifique (nombre d'équipes, thématiques, matériels nécessaires, structurations et organigrammes ...). Le plus souvent, les représentants des personnels ne sont pas autorisés à assister à la présentation du projet scientifique.

La plupart du temps, ils doivent se débrouiller seuls pour toute la logistique de leurs déplacements, pour contacter les DU afin d'organiser leur présence à cette évaluation, organiser la visite pour rencontrer les personnels

C'est une discrimination inacceptable des élus C par rapport aux autres membres évaluateurs des CSS. Leur temps n'est pas moins précieux et leur charge de travail n'est pas moins importante.

Deux ans se sont écoulés depuis la mise en place des nouvelles CSS et du CS. Lors de cette mise en place, Monsieur Bloch s'était engagé comme ses prédécesseurs, à fournir aux élus C, une lettre

de mission ainsi qu'une formation. À mi-mandat, ces engagements n'ont pas été respectés et nous souhaitons qu'ils soient tenus.

Nous souhaitons également **que les élus C puissent systématiquement rencontrer les personnels sur site en ayant pris part aux présentations scientifiques**. Cela pourra leur permettre d'avoir une idée précise de la future organisation de la structure visitée et ainsi évaluer les moyens nécessaires aux projets présentés (humains, cadre de travail, sécurité, adéquation entre formation des personnels et techniques à mettre en œuvre ...).

De même, nous souhaitons vivement **que les élus C puissent obtenir toutes les informations logistiques nécessaires à leur travail d'évaluation** (lieux, dates, documents, personnes à contacter sur site ...) pour faciliter leurs déplacements.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous voudrez bien accorder à notre courrier, et vous prions de recevoir, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de nos respectueuses salutations.

Maude Le Gall
SNCS-FSU



Claudia Gallina
SNTRS-CGT



Florence Bayeux
SNPTES



Izolina Lopes
SGEN-CFDT-Rcherche ^{EPST}

